

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>Commune de MONTCARRA Arrondissement de LA TOUR DU PIN Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 15 Présents : 14 Procuration : 0 Votant : 14</p> <p>Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p align="center">N° 26-2022 : Modification du règlement intérieur régissant la location de la salle polyvalente</p> <p>L'an deux mille vingt-deux, le 10 octobre à 19 heures 30, le conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de David EMERAUD, Maire.</p> <p>Etaient présents : BAYET Céline, BEGEL Olivier, BINSSE Guy, CURT Alexis, DI RAFFAELE -THUILLIER Béatrice, DOUCHET Christophe, MANCEAU Antoine, MARCE Antoine, MICHAUD Murièle, PERRISSEZ Joel, PETITPIERRE Yves, RIVOIRE Christine, SIGNOL Virginie</p> <p>Était absent : PENET Sacha</p> <p>Procuration donnée : 0</p> <p>Alexis CURT a été nommé secrétaire de séance.</p>
--	--

Monsieur le Maire propose d'apporter quelques modifications au règlement intérieur régissant la location de la salle des fêtes actuellement.

Pour limiter les nuisances sonores auprès du voisinage, il est proposé :

- D'ajouter l'article 8 portant sur le stationnement : « Respecter le lieu de stationnement se situant en contrebas de la salle de fêtes, deux places PMR (personne à mobilité réduite) sont à disposition près de l'entrée. »
- De compléter l'article 9 alinéa 1 concernant le bruit : « A compter de 22 heures, les portes de la salle doivent être fermées afin de limiter la gêne sonore (musique, cris...etc.) et à partir de 2 heures, la musique doit être baissée. Les services de l'état (gendarmes, policiers...) sont chargés de l'application du Décret 98-1143, et le Maire veille à la bonne application de cette règle. »
- Les frais de ménage pour 50€ liés à la désinfection COVID sont également suspendus.

Les autres articles restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** le règlement intérieur (dont un exemplaire joint à la présente délibération)

David EMERAUD, Maire

